

Ils n'irradient pas de bonheur

Créé le 29.06.10 à 06h58 -- Mis à jour le 29.06.10 à 07h13

Site : 20 minutes



Près de 160 000 personnes ont pu être touchées par des retombées radioactives. *GINIES / SIPA*

DEFENSE - Les victimes des essais nucléaires vont pouvoir être indemnisées...

Le souffle des essais nucléaires français aura finalement mis plus de quarante ans à retomber. Hervé Morin, le ministre de la Défense, a installé, lundi, la commission chargée d'étudier les demandes d'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Et il y a du boulot: la France a procédé à 210 essais dans le Sahara et en Polynésie entre 1960 et 1996. On estime aujourd'hui à près de 160.000 le nombre de personnes, civiles et militaires, qui ont pu être touchées par des retombées radioactives.

Une liste de dix-huit cancers établie

«Il était plus que temps que notre pays assume ses responsabilités, a expliqué Hervé Morin. Les victimes étaient face à un sentiment d'injustice et d'absence de reconnaissance.» [La promulgation de la loi d'indemnisation](#), le 13 juin dernier, n'a pourtant pas suffi à le faire totalement disparaître. «Morin est le premier à faire un pas vers nous en quarante ans, nous a confié Pierre Marhic, président d'une association de vétérans (*lire ci-dessous*). Mais le cadre très strict de la loi ne nous satisfait pas.»

Comme l'Angleterre ou l'Australie avant elle, la France a en effet fixé des limites aux conditions d'indemnisation. Une liste de dix-huit cancers ouvrant droit à réparation a notamment été définie. «Avec ce cadre, 90% des cas seront exclus du dispositif, prévoit déjà

Jean-Paul Teissonnière, avocat qui défend plusieurs anciens combattants. Nous avons déjà prévu de faire des recours au tribunal administratif.»

253 dossiers ont déjà été remplis

Pourtant, les autorités ont opéré un virage à 180°. Par le passé, une victime devait apporter la preuve que sa maladie était due aux essais nucléaires. Désormais, ce sera à l'Etat de prouver le contraire. «Personne n'a bougé le petit doigt en trente ans, poursuit le ministre. Il était temps que la république change de posture.» Pour cela, une dizaine de téléconseillers ont même été embauchés. Ils ont déjà commencé à renseigner les victimes sur leurs droits: 253 dossiers ont déjà été remplis. Les premières indemnisations sont attendues pour la fin d'année.

Vincent Vantighem

Etude de mortalité

L'[Observatoire de santé des vétérans](#) (OSV) a commandé une étude sur la mortalité des anciens combattants ayant servi en Polynésie au moment des essais. Prévus pour juin 2009, les résultats de cette étude – réalisée par un cabinet indépendant – n'ont toujours pas été rendus publics. Selon nos informations, ils sont pourtant entre les mains du ministère de la Défense depuis le mois de janvier. Lundi, les responsables de l'OSV n'ont pas souhaité répondre à nos questions. Hervé Morin, lui, s'est contenté d'assurer que les résultats seraient «très bientôt publiés».